

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 13 juin 2007

Direction de la Cohésion Sociale  
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement  
et du Développement Durable



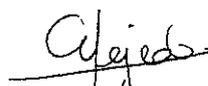
**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.N.C. PROCTER & GAMBLE AMIENS, dont le siège social est situé 96 avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), de son projet de travaux pour la mise en place de deux cuves de stockage de matière première - sur le territoire de la commune de AMIENS zone industrielle Nord parcelles cadastrées section KS n° 51, 60 à 62, 79, 125 à 139 et 143.

Il est précisé que les équipements liés à ce projet devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 28 mars 2006

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral du 28 mars 2006, qui demeure toujours valable.

Pour le préfet et par délégation :  
L'attachée, chef de bureau,



Caroline TEJEDO

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'AMIENS

- ⇒ Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Madame la directrice régionale de l'environnement
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Madame la déléguée inter-services de l'eau et des milieux aquatiques
- ⇒ Monsieur le directeur départemental du travail et de l'emploi
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
- ⇒ Monsieur le chef du bureau interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile